



POUR VOTRE
SÉCURITÉ,
VOUS DEVEZ DISPOSER
D'ÉQUIPEMENTS
QUI VOUS RENDENT
VISIBLES
DES AUTRES USAGERS

BRILLEZ !

VITESSE
MAXIMALE < 25 KM/H
sauf
ZONE DE RENCONTRE < 20 km/h
AIRE PIÉTONNE < 6 km/h

Système freinage,
feux avant et arrière,
avertisseur sonore
OBLIGATOIRES

Port du casque
conseillé

Équipement
réfléchissant
**OBLIGATOIRE
LA NUIT**

AGE MINIMUM 14 ANS

ASSURANCE
RESPONSABILITÉ
CIVILE
OBLIGATOIRE

TRANSPORT
2^e PERSONNE
INTERDIT

**TROTTINETTES
ÉLECTRIQUES**
(MONOROUES, GYROPODES,
HOVERBOARDS,
SKATEBOARDS À MOTEUR)

QUELQUES RAPPELS DE **CIRCULATION** À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

EN AGGLOMÉRATION ▶ JE CIRCULE SUR LES PISTES CYCLABLES,
OU À DÉFAUT SUR LA CHAUSSÉE (VITESSES < 50KM/H)

HORS AGGLOMÉRATION ▶ JE NE CIRCULE PAS SUR LA ROUTE

SUR LE TROTTOIR ▶ JE NE CIRCULE PAS
SAUF AVEC UNE **TROTTINETTE SANS MOTEUR**

SUR UNE VOIE CYCLABLE ▶ JE RESPECTE LE BON SENS

JE RESPECTE LA PRIORITÉ DU PIÉTON

 Grand
Besançon
Métropole

Ville de
Besançon